



COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE FOOTBALL

Coupe de France **Auguste DELAUNE**



SAISON 2021/2022

Bulletin n° 4 du 21 février 2022

F.S.G.T : 14/16, rue Scandicci 93508 PANTIN CEDEX

Secrétariat CFA : 01.49.42.23.64 (Myriam BOUCHET) - myriam.bouchet@fsgt.org

CFA Football : cfafootball@fsgt.org

Table des matières

1	S/COMMISSION DES LITIGES	3
2	ORGANISATION DES 16EMES DE FINALE.....	4
2.1	Tableau des rencontres.....	4
2.2	Tableau des programmations	4
2.3	Tableau des désignations.....	5
2.4	Indemnités d'arbitrage	5
2.5	Joueurs suspendus pour les 16èmes de finale	5
3	TIRAGE AU SORT	6
4	LIEN DOCUMENTAIRE.....	6

1 S/COMMISSION DES LITIGES

Réunion du mardi 15 février à 18h30 en visioconférence

Dossier 2022-01 Match C05 du 22/01/2022 – Tour de cadrage Province
ASEAT (31) – SYSTEM D (13)

Participants à la décision :

Sylvain Darmagnac - Alain Fouché – Dominique Loiseloux – Cédric Mouton – Sofiane Riahi

Ont été auditionnés :

Délégué officiel : Joseph Ricart

Pour System D : Soila Soilihi (dirigeant), Nassim Bostami (capitaine), Ramzi Bostami (joueur)

Pour ASEAT : Cédric Bernault (joueur) par téléphone

Pièces figurant au dossier :

Feuille de match + rapport d'arbitre + rapport de délégué + rapport du joueur R.Bostami

Mise en évidence des faits survenus et reconnus par les témoins présents

A la 53^{ème} minute, suite à une faute commise par un joueur de ASEAT sur un adversaire, à proximité de la ligne médiane, les deux joueurs s'agrippent ce qui provoque un attroupement immédiat avec plusieurs joueurs situés à proximité et certains autres qui se trouvaient sur les bancs de touche.

Le gardien de but de System D accourt pour participer à cet attroupement et dans le vif de l'action porte la main sur un joueur adverse, ce qui entraîne aussitôt son expulsion par les arbitres de la rencontre.

Divergences sur le comportement du joueur fautif

Le rapport de l'arbitre et celui du délégué mentionnent le terme « coup de poing » alors que le joueur en cause utilise le terme « pichenette » pour repousser l'adversaire qui lui faisait front. Le témoignage téléphonique du joueur adverse va plutôt dans ce sens même si le geste a été brutal.

Décision

Compte-tenu des rapports du dossier et des auditions du jour, la Sous-Commission décide de suspendre le joueur Ramzi BOSTAMI, licence 897605, du club SYSTEM D, de toutes compétitions officielles pour une durée de 2 mois fermes à dater du 22/01/22 + 2 mois avec sursis (applicable jusqu'à la fin de la saison sportive en cas de récidive), conformément au barème des sanctions figurant au règlement de l'épreuve (Tableau A – Motif 10).

Requalification le 22/03/22.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 19 du règlement disciplinaire de la FSGT.

Lien : [Règlement-disciplinaire de la FSGT](#)

2 ORGANISATION DES 16EMES DE FINALE

2.1 Tableau des rencontres

Match	Cté	Recevant	Cté	Visiteur
S01	13	SYSTEM D	13	CAM PHENIX
S02	31	PASPORT	75	AS PLUS LOIN B
S03	13	FC FIZIOS	75	UNIONE CORSA
S04	31	FC CANTOU'LOUSAIN	75	AF PORTUGAIS PARIS
S05	13	AS MARGERAY	93	RC BONDY
S06	13	CELTIC IRISH CLUB	93	EIFFAGE FSGT
S07	13	ECTS	94	USMT IVRY
S08	75	ETOILE ROUGE LA VILLETTE	94	AS REGGINA CALCIO
S09	75	CANTOU FC	94	ASL ST GERMAIN
S10	75	FC TIMMY	75	FC ZARSA
S11	94	US IVRY CENTRE VILLE	75	FC COLO
S12	94	AC VICTOR HUGO	75	AS LAUMIERE
S13	75	AS PLUS LOIN A	75	FC SOLVEIRA
S14	94	AS ESTORIL	92	ASCO RUEIL
S15	93	FC NOISY LE SEC	75	AS CHARDONNET
S16	75	BOCA JUNIOR	75	PARIS PANTIN FC

2.2 Tableau des programmations

Match	Date	Horaire	Lieu
S01	26-févr	16h30	Stade de la Jouvène Pierre d'Acunto - rue Pitet - Marseille 11ème
S02	26-févr	14h00	Stade Gironis - 35, rue de Gironis - Toulouse
S03	26-févr	17h00	Stade Claude Prayet - 55 rue des Crottes - Marseille 12ème
S04	26-févr	16h00	Stade Gironis - 35, rue de Gironis - Toulouse
S05	26-févr	17h00	Stade Sevan - 54 boulevard de Compostelle - Marseille 12ème
S06	26-févr	17h00	Stade St Tronc Didier - 81 rue François Mauriac - Marseille 10ème
S07	26-févr	15h00	Stade Henri Pastour - 15 rue Arnould - Marseille 10ème
S08	28-févr	20h00	Stade JP Garchery - 12 av. des Canadiens - Joinville le Pont
S09	25-févr	20h00	Stade JP Garchery - 12 av. des Canadiens - Joinville le Pont
S10	26-févr	15h00	Parc Choisy Nord n°2 - chemin des Bœufs - Créteil
S11	26-févr	9h00	Stade Lénine - 50 bld de Brandebourg - Ivry sur Seine
S12	28-févr	20h00	Stade Géo André - 12 rue Jean Louis - Gentilly
S13	26-févr	11h00	Stade Louis Lumière annexe - rue Docteurs Déjerine – Paris 20ème
S14	27-févr	9h30	Stade Honoré de Balzac - 97 rue Balzac - Vitry sur Seine
S15	26-févr	14h00	Stade Salvador Allende - 6 rue de Neuilly - Noisy le sec
S16	25-févr	20h00	Parc Choisy Sud n°21 - chemin des Bœufs - Créteil

2.3 Tableau des désignations

Match	Arbitres	Délégués
S01	Nouari TELAA	Emmanuel GINESTE
S02	Bruno BORDIGNON - Francis LACOMME	Pierre-Jean BERNARD - Joseph RICART
S03	Elhadji DIALLO - Philippe MONNÉ	Sylvain DARMAGNAC - Valentin DUBRULLE
S04	Bernard AURIOL - Christophe VERBEKE	Pierre-Jean BERNARD - Joseph RICART
S05	Fabrice BOSCO - Rémy GONZALEZ	Sofiane RIAHI
S06	Florent GOMEZ - Sébastien VANUXEM	Pascal BORGOMANO
S07	Younes ABDALLAH - Samy TAFRAOUI	Serge MARTY
S08	Mohamed HAMDANI - Nabil HARIKENCHICK	Philippe ZAGO
S09	Marouane RMILI - Manadi CHAOUCHE	Moussa Cissé
S10	Lassina COULIBALY - Yassine MANSERI	Rémy TALMASSON
S11	Mohamed BEN YOUCEF - Choucri HABASSI	Daouda BATHILY
S12	Régis CHARLES-DONATIEN - Thierry FRICOT	Cédric MOUTON - Marouane RMILI
S13	Brahim LAOINE - Andres YELA	Abdesselam BOUZID
S14	Stéphane ALLARD - Kamel GAHLAZA	Marc HALLIDAY
S15	Stéphane DE LANGRE - Philippe ZAGO	Imed CHOK - Nabil HARIKENCHIKH
S16	Saïd BASMIH - Vincent LARIVE	Cédric MOUTON - Stéphane LANJRI

2.4 Indemnités d'arbitrage

Les arbitres recevront des convocations individuelles.

Les indemnités d'arbitrage sont celles en vigueur dans la région où se joue la rencontre.

Elles sont à verser avant le match à chaque arbitre :

- En intégralité par le club recevant pour les 6 matchs inter-régions : S02 à S07
- Par moitié pour chaque club pour les 10 autres matchs : S01 et S08 à S16

Tarifs en vigueur pour cette saison (pour chaque arbitre) :

Toulouse : 44 euros

Ile de France : 50 euros

Marseille : 60 euros

2.5 Joueurs suspendus pour les 16èmes de finale

Les joueurs figurant dans le tableau ci-dessous sont suspendus pour le week-end de coupe Delaune des 25/28 février

Club	Nom	Prénom	Licence
AS ESTORIL	AMRANI	Faris	868645
CAM PHENIX	VERNE	Thomas	812765
ECTS	CHAHBAZIAN	Serge	27702
ECTS	SAURINA	Tom	801136
FC TIMMY	DIALLO	Alassane	901921
FC ZARSA	BATHILY	Adama	55728138
SYSTEM D	BOSTAMI	Ramzi	897605

3 TIRAGE AU SORT

Le prochain tirage au sort aura lieu le **jeudi 10 mars 2022 à 19h00**

Les clubs pourront y assister :

- Soit en présentiel au siège de la Fédération (Tour Essor 15^{ème} étage-14 rue Scandicci à Pantin)
- Soit en visioconférence pour les clubs qui le souhaitent

Le lien pour se connecter à cet évènement :

<https://zoom.us/j/96552384568?pwd=WldodkJFbWdkVjdBUHRydzdOWnRUZz09>

Code réunion : 965 5238 4568

Mot de passe : 419822

Le protocole de ce tirage au sort sera publié dans le prochain bulletin n°5 avec les résultats complets des 16èmes de finale

4 LIEN DOCUMENTAIRE

Les documents utiles au suivi de la compétition se trouvent sur le lien suivant :

[Documentation Coupe Delaune](#)